

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V95 Vœu relatif au maintien dans la Capitale de boutiques SNCF.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la SNCF a développé au cours des dix dernières années, un réseau de boutiques maillant le territoire Parisien et offrant un service de proximité aux nombreuses personnes -et notamment aux personnes âgées- ne disposant pas d'un ordinateur personnel ;

Considérant que ces boutiques constituaient également un relai d'informations en cas de difficultés survenant sur le réseau SNCF et dans les grandes gares parisiennes ;

Considérant que pour des raisons de simplification et d'économie, la SNCF a décidé sans préavis et sans prendre l'attache du public de supprimer son réseau de boutiques SNCF ;

Considérant que beaucoup d'entre elles pourraient fermer au cours de l'année alors qu'elles sont souvent très fréquentées ;

Ainsi, sur proposition de Jean-Pierre LECOQ et des élus du Groupe Les Républicains et Indépendants,

émet le vœu :

- Que la Maire prenne l'attache du Président de la SNCF et de la Ministre des Transports afin qu'un nombre minimal de boutiques SNCF demeure dans la Capitale.